Envoyé en préfecture le 27/02/2018
Reçu en préfecture le 27/02/2018
Affiché le 27/02/2018
ID : 060-200069292-20180222-201809-DE

SEZEO
SYNDICAT DES ÉNERGIES
ZONES EST DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2018/09

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	20

Date de la convocation : le 16 février 2018
Date d'affichage : le 27 février 2018

Séance du 22 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux février à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Khristine FOYART, Sophie MERCIER, Françoise MORIN et Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Philippe BARBILLON, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Dominique FERRY, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Jean-Pierre LEBOEUF, Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO, Jackie TASSIN et Gérard WARIN.

Absents représentés : Monsieur Christian HEDUY représenté par Madame Françoise MORIN.

Absents excusés : Madame Marianne PARIGOT, Messieurs Marcel DAUSQUE, Michel DUPONT, Dominique FONTAINE, Daniel FORGET, Jean-Claude GRANIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Patrick PEYR.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Amortissement du compte 2041511

Vu les dispositions de l'article L2321-2 27° et l'article R2321-1 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux EPCI à caractère administratifs,

Considérant qu'il convient de procéder à l'amortissement comptable des dépenses inscrites au compte 2041511 subvention d'équipement versées – biens mobilier, matériel et études,

Considérant que ces dépenses sont issues de la comptabilité du syndicats Force Énergies, antérieurs à la fusion, il est proposé de fixer la durée d'amortissement à un an.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

FIXE à un an la durée d'amortissement des dépenses inscrites au compte 2041511 « subvention d'équipement versées – biens mobilier, matériel et études ».

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA